POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AUX ÉTABLISSEMENTS DE L'AISP ?

Afin de favoriser la formation de personnes reconnues travailleurs handicapés et contribuer ainsi à leur insertion dans la société.

Afin d'engager votre responsabilité sociale et environnementale au sein de votre bassin de vie et d'emploi, auprès d'une association historique et reconnue.

Afin d'œuvrer à nos côtés pour l'égalité d'accès à l'emploi et à la citoyenneté.









Les personnes en formation dans nos établissements acquièrent les compétences socioprofessionnelles dont vous avez besoin dans vos entreprises.

VOTRE TAXE, VOTRE SOUTIEN À NOS INVESTISSEMENTS PÉDAGOGIQUES

- ① Outillage 2.0 de nos plateaux de formation
- Équipement en vélos électriques et vélos pour favoriser la mobilité à l'emploi de nos usagers
- Mobilier d'adaptation au poste de travail et de formation

Versez votre taxe mais pas seulement ! Devenez Entreprise Partenaire de l'AISP et boostez votre marque Employeur Inclusif !

VOUS POUVEZ VOUS ENGAGER À NOS CÔTÉS SELON VOS POSSIBILITÉS

- En participant à nos Jurys de Simulation d'Entretien d'Embauche
- En venant apporter votre témoignage Métier sur l'une des formations proposées sur nos établissements
- 3 En accueillant des stagiaires en alternance dans votre entreprise et / ou en embauchant nos usagers à l'issue de leur formation
- 4 En devenant membre de notre association et peut-être ensuite administrateur bénévole dans nos instances

Vos interlocuteurs: nos chargés d'insertion

Yann BONHOMMET - Formateur Chargé d'Insertion à l'ESRP L'Englennaz à Cluses y.bonhommet@aisp74.asso.fr | 04.50.98.18.14 | 07.55.58.91.88

Laura BIERMANN - Formatrice Chargée d'Insertion à l'ESRP/ESPO La Passerelle à Annecy-le-Vieux l.biermann@aisp74.asso.fr | 104.50.64.04.00 | 106.38.04.75.28



La taxe d'apprentissage, comment ça marche?



2

Je complète le bordereau de versement au nom d'un établissement de l'AISP avant le 31 mai 2022 (pour un maximum de 13% de 0,68% de la masse salariale) accompagné du règlement par chèque ou virement.



IBAN : FR76 1382 5002 0008 7765 5817 861 BIC : CEPAFRPP382

CAISSE D'EPARGNE



IBAN : FR76 1810 6000 6161 0210 2405 131 BIC : AGRIFRPP881

CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE

3

Je renvoie le bordereau accompagné de mon règlement (chèque ou virement) <u>avant 31 Mai 2022</u> à : AISP - 24 Route de Thônes - Annecy-le-Vieux - 74940 Annecy ou par mail à aisp@aisp74.asso.fr

À RÉCEPTION, L'AISP VOUS TRANSMETTRA PAR MAIL VOTRE REÇU LIBÉRATOIRE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE Une question ? Un renseignement ? Contactez Marjorie Roulet-Bégasse, Attachée de Direction Générale par mail

a III.Touletbegasse@alsp74.asso.II			
VOTRE ENTREPRISE			
Dénomination :			
N° Siret :			
Adresse postale complète :			
Nom - Prénom - Fonctions interlocuteur	:		
N° de téléphone :			
Adresse e-mail :			
À quel établissement souhaitez-vous ver	ser votre taxe d'appren	tissage ?	
☐ L'ENGLE	NNAZ et/ou	☐ LA PASSERELLE	
Somme versée (chiffres) :		□ Chèque	□ Virement